Voix Suisse romande

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **38 (1991)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Exposition du service sanitaire du plan orca

C'est le 25 avril 1991 que le président du Conseil d'Etat vaudois, Monsieur Philippe Pidoux, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, présentait la dernière «mouture» du plan ORCA (organisation catastrophe) à la base de la REGA (Garde aérienne suisse de sauvetage). Il était entouré par MM. Gérald Détraz, Officier de la police cantonale, président de la commission permanente ORCA, du Dr François Vulliet, médecin responsable, du Dr Jean-Pierre Randin, médecin-conseil de la ville de Lausanne et de Georges Vittoz, membre de la commission permanente.

Bref historique

C'est en 1969 que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud avait chargé le Département de la justice, de la police et des affaires militaires de procéder à l'étude puis à la mise en place de l'organisation de secours en cas de catastrophes.
Le premier plan ORCA date de 1970 et une première modification eu lieu en

René Mathey

1987; en gros ce plan fixe les principes et les objectifs, résume les missions, traite de l'organisation et du fonctionnement du plan. Rappelons qu'il s'agissait surtout de codifier et de coordonner le devoir que la loi fait aux communes d'apporter les premiers secours sous la responsabilité et l'aide de l'Etat.

Les «Services» impliqués

Les différents «services ORCA» responsables de l'application du plan sont:

Service de Police: confié à la police cantonale (alarme, mesures de sécurité, enquête, etc.)
Service du sauvetage: confié à ECA (l'établissement cantonal d'assurance incendie) (assurer le sauvetage, fournir des effectifs, etc.)
Service sanitaire: confié au service de la santé publique (triage et soins aux victimes, transports, acheminer le matériel sanitaire, etc.)
Service des transports et engins spéciaux: confié au service des routes et autoroutes (coordonner et attribuer les moyens, voies d'accès, balisage, etc.)
Service de protection: est confié au service cantonal des eaux, laboratoire cantonal, institut de radiophysique appliquée (lutte contre les inondations, pollution, lutte toxique et substances radioactives, etc.)
Service du soutien: est confié au service cantonal de la protection civile (procurer des moyens au groupement d'intervention, ravitaillement, logement du personnel engagé, assister les sans-abri, engager les moyens de la PCi).

L'engagement

En cas d'événements dommageables (accidents de circulation, catastrophes naturelles ou technologiques) l'alarme est assurée par le CET (Centre d'engagement et de transmissions de la police). Selon l'ampleur de l'événement, le cas «normal» peut être déclenché, ou encore le plan «pré-ORCA» voir le dispositif ORCA au complet.
C'est au commandant de la police cantonale ou à son remplaçant qu'il incombe de lancer l'intervention et d'en informer le Conseil d'Etat.
Pour la ville de Lausanne, 3 degrés sont prévus, déclenchés par la police municipale:

Degré I (jusqu'à 20 patients)
- Poste premiers secours (pompiers)
- Mise sur pied de l'EM catastrophe
- action du groupe sanitaire (avec remorque)
- envoi des ambulances + REGA (hélicoptère)
- annonce aux établis. hospitaliers degré I
- annonce au CHUV pour médecin-trieur

Degré II (de 20 à 50 patients)
- PP + bataillon en renfort
- EM catastrophe
- Groupe sanitaire + remorque + réserve sanitaire du Corps de police
- Ambulances + REGA
- Etablis. hospitaliers degrés I + II
- CHUV médecin trieur
- au-delà interviennent encore les médecins d'intervention, les infirmières des soins à domicile, les médecins réanimateurs, le piquet médical ORCA et les hôpitaux extérieurs.

Degré III (de 50 à 100 patients)
- idem I & II auquel s'ajoutent
- Infirmières scolaires
- Mise en exploitation du poste sanitaire de secours des Bergières
- Les samaritains de Lausanne.

C'est le service sanitaire qui va acheminer le matériel (à l'aide de l'hélicoptère de la REGA par exemple, ainsi que l'a démontré l'exercice de ce jour), assurer le triage et les soins aux patients, comme d'organiser les transports vers les hôpitaux.
C'est M. Gérald Dépraz qui a rappelé que «lors de l'accident du car allemand sur l'autoroute en 1988, c'est grâce à ce dispositif que la cinquantaine de blessés a pu être acheminée dans les hôpitaux dans les quarante minutes.»
Le plan ORCA tel qu'il a été présenté est maintenant parfaitement opérationnel. Il utilise un matériel de pointe et du personnel régulièrement instruit et entraîné dans des exercices d'intervention.
La mission de tous ces services est minutieusement préparée par la service de la santé publique et de la planification sanitaire. ▲

red. René Mathey, rédacteur de la rubrique «voix suisse romande» va publier de nouveau ses articles dans cette rubrique – comme habituellement – dans les prochaines éditions.
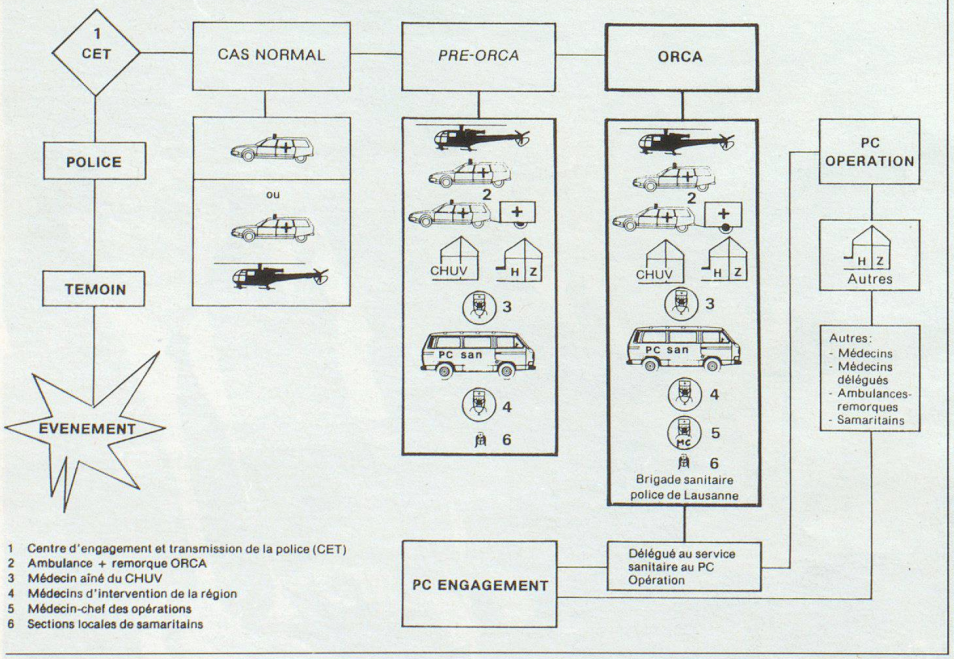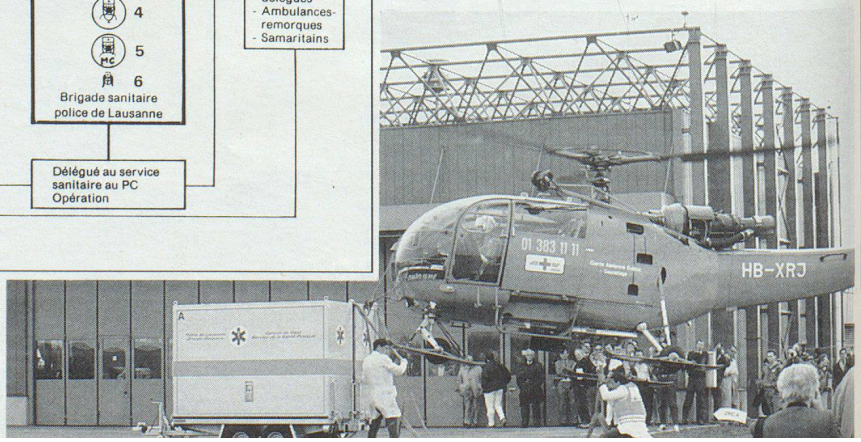
ALARME ET ENGAGEMENT DU SERVICE SANITAIRE